

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/06/2012 (Dernière actualisation de la page 01/06/2012)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2842.1200	22.2138
Timonier	2446.5400	19.1219
Motoriste	2706.3200	21.1524
Assistant-motoriste	2350.1500	18.3686
1er matelot	2282.4600	17.8395
2ème matelot A	2197.5400	17.1758
Stagiaire	1246.9200	9.7458